COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents: MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme

ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO,

LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u>: Anne-Marie BARRERE à André BERNOS

Jean-Claude ELICHIRY à Gérard URRUSTOY
Jean BEDECARRAX à Jean-Etienne GAILLAT

Marie ECHEPARE à Henri GIMENEZ
Jean-Pierre DOMECQ à Bernard UTHURRY
Philippe GARROTE à Marie-Lyse GASTON
Anne BARBET à Patrick MAILLET

Dolores CABELLO à Jean-Michel BRUGIDOU

Suppléants: René PETUYA suppléant de France JAUBERT-BATAILLE

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Georgette SALHI suppléante de Véronique PEBEYRE

Excusés: Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel

LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG,

Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N°13

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE

M. VALIANI expose:

Espace Jéliote

En date du 28 avril 2011, un bris de glace est intervenu à l'Espace Jéliote. Le montant du remplacement de la baie vitrée par l'entreprise CANCE s'élève à 2 955.32 € TTC, qui sera pris en compte par AXA Assurances, déduction faite d'une franchise de 420.00 €, soit 2 535.32 €.

Métiathèque

Dans le cadre d'un dégât des eaux intervenu à la médiathèque, une expertise commanditée par AXA, notre assureur dommages ouvrage, a été réalisée par le cabinet EURISK. L'entreprise Toits du Béarn a réalisé les réparations nécessaires, jugées satisfaisantes par l'expert. Cependant, des dégâts ont été

constatés sur le plafond bois réalisé par l'entreprise RICHARD. Le montant du devis de remplacement est de 4 800 € HT pris en charge intégralement par l'assurance.	
Par ailleurs, Une autre expertise a été engagée pour des reprise	es sous la casquette (auvent).
Ouï cet exposé,	
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,	
- ACCEPTE le montant des indemnités ci-dessus.	
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011	
Suivent les signatures	
	Le Président
	Jean-Etienne GAILLAT